



▲ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ▲ CHAMPIGNE ▲  
▲ CONTIGNE ▲ MARIGNE ▲ BRISSARTHE ▲  
▲ CHERRE ▲ SOEURDRES ▲ QUERRE ▲

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 20 juin 2019

## COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le vingt juin à 20h00, le Conseil municipal de la commune nouvelle LES HAUTS-D'ANJOU s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie déléguée de Champigné, 36 rue Henri Lebasque sur la convocation et sous la présidence de Madame Maryline LEZE, Maire.

Le quorum est atteint selon le nombre prescrit par la loi, Madame la Maire déclare la séance ouverte à 20h15.

Monsieur Florent MERLET arrive à 20h17, avant le début des votes.

Monsieur Marc BILLIET arrive à 20h20, après le vote d'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 16 mai 2019.

## 1. Quorum

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>94</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>50</b>
<b>Nombre de pouvoir</b>	<b>14</b>
<b>Quorum</b>	<b>48</b>
<b>Nombre de voix exprimées (présents et pouvoirs)</b>	<b>64</b>

Arrivée de Florent MERLET à 20h17 et porte le nombre de conseillers présents à 49. 14 pouvoirs sont dénombrés.

Arrivée de Marc BILLIER à 20h20 et porte le nombre de conseillers présents à 50. 14 pouvoirs sont dénombrés.

1	LEZE	Maryline	P	33	BOUDET	Marie-Christine	AE	65	JOUANNEAU	Damien	A
2	DRIANCOURT	Marc-Antoine	P	34	RENIER	Michel	A	66	KERVELLA	Maurice	A
3	JEANNETEAU	Paul	AE	35	KAYA	Emma	AE	67	LANGLAIS	Véronique	P
4	THEPAUT	Michel	P	36	JULLIEN	Jérôme	A	68	LARDEUX	Gervais	A
5	BOISBOUVIER	Daniel	P	37	ALLORY	Olivier	A	69	LAURIOU	Jean-Yves	P
6	BOURRIER	Alain	AE	38	BERNARD	Patrick	A	70	LE ROUX	Laurence	P
7	CHESNEAU	André	P	39	BERTOLO	Eliane	P	71	LEMERCIER	Florence	P
8	FOUCHER	Alain	P	40	BIDAULT	Richard	A	72	LEROY - RAIMBAULT	Isabelle	AE
9	DAUGER	Patrick	P	41	BILLIET	Marc	P	73	LIENARD	Jean-Benoît	A
10	LE THERY	Catherine	P	42	BODIN	Alexandra	AE	74	MACQUET	Laurent	A
11	BEAUFILS	Fabienne	P	43	BOUTIN	Louis	AE	75	MASSEROT	Christian	P
12	BEAUVILLAIN	Céline	P	44	BRAULT	Joël	AE	76	MERLET	Florent	P
13	PEAN	Nadia	P	45	BRAULT	Pierrette	A	77	NOILOU	Jean-Claude	AE
14	MOREAU	Pierre	P	46	BRISSET	David	A	78	PANCHEVRE	Viviane	P
15	HOUDU	Alain	P	47	CHEVREUL	Mickaël	A	79	PETIT	Giovanni	P
16	ERMINE	Benoît	P	48	CHOPIN	Philippe	A	80	PETITHOMME	Carole	A
17	HUART	Olivier	P	49	DELAHAYE	Patrick	A	81	PIVERT	Philippe	A
18	LEBRUN	Guy	P	50	DESNOES	Jean-Pierre	P	82	POTIER	Stéphanie	P
19	DESNOËS	Estelle	P	51	DESPORTES	Philippe	AE	83	PRÉZELIN	Eric	P
20	POMMOT	Michel	P	52	ESNAULT	Régis	P	84	QUEVA	Lionel	P
21	PERTUISEL	Roselyne	P	53	FOSSET	Dominique	P	85	RAGUENEAU	Anne-Marie	A
22	TEMPLE	Marie-Laure	P	54	FOUCHARD	Laetitia	A	86	RÉTHORÉ	Florence	AE
23	DOUSSIN	Christophe	AE	55	FOUIN	Jean-Yves	P	87	REYMUND	Aude	AE
24	LEBRETON	Pierre-Marie	P	56	GABET	Maryvonne	P	88	SANTENAC	Rachel	P
25	ERMINE	Paulette	P	57	GOHIER	Marie-Odile	P	89	SAULOUP	Geneviève	A
26	HOSTIER	Gérard	P	58	GROSBOIS	Emmanuel	P	90	TALINEAU	Jean-Marie	A
27	SIMON	Alain	P	59	HEULIN	Annick	A	91	TARDIF	Florent	A
28	AMIOT	Catherine	AE	60	HOUDIN	Marie-Hélène	A	92	THARREAU	Jean-Louis	P
29	PINARD	Céline	P	61	HUET	Christian	P	93	VALLÉE	Louis-Marie	P
30	CHERBONNEAU	Jean-Paul	A	62	HUSSON	Catherine	AE	94	VIAUD	Soizic	A
31	MONTECOT	Marie	AE	63	JOLY	Virginie	P				
32	RENIER-TISNE	Christine	AE	64	JOUANNEAU	Frédéric	A				

1	Mme Emma KAYA	Donne pouvoir à	Mme Roselyne PERTUISEL
2	M. Alain BOURRIER	Donne pouvoir à	M. Pierre MOREAU
3	Mme Catherine AMIOT	Donne pouvoir à	Mme Florence LEMERCIER
4	M. Paul JEANNETEAU	Donne pouvoir à	Mme Fabienne BEAUFILS
5	Mme Marie MONTECOT	Donne pouvoir à	Mme Véronique LANGLAIS
6	Mme Marie-Christine BOUDET	Donne pouvoir à	Mme Eliane BERTOLO
7	M. Jean-Claude NOILOU	Donne pouvoir à	M. Alain SIMON
8	M. Christophe DOUSSIN	Donne pouvoir à	Mme Estelle DESNOËS
9	Mme Aude REYMUND	Donne pouvoir à	M. Jean-Yves LAURIOU
10	M. Joël BRAULT	Donne pouvoir à	Mme Céline BEAUVILLAIN
11	M. Philippe DESPORTE	Donne pouvoir à	Rachel SANTENAC
12	M. Louis BOUTIN	Donne pouvoir à	M. Michel POMMOT
13	Mme Isabelle LEROY-RIMBAULT	Donne pouvoir à	M. Paulette ERMINE
14	Mme Alexandra BODIN	Donne pouvoir à	Mme Virginie JOLY

## 2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Christian MASSEROT, conseiller communal auprès de la commune déléguée de Querré, est désigné secrétaire de séance.

## 3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 16 mai 2019

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 16 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

<b>ABSTENTION</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>CONTRE</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>POUR</b>	63	Dont pouvoir(s)	14

Arrivée de Marc BILLIET après le vote de ce point, à 20h20. Il prend part aux votes des autres points.

## 4. Ajout de point à l'ordre du jour

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

## 5. Retrait de point à l'ordre du jour

Il est demandé au conseil municipal de retirer le point n°4 concernant la cession d'une parcelle sur la commune déléguée de Champigné au profit de l'association « Les 1000 feux » pour la création de logement « Passerelle ». En effet, en tant que commune de plus de 2 000 habitants, il est nécessaire, pour toute cession, de solliciter l'avis des domaines. A ce jour, les domaines n'ont pas encore pu estimer le bien.

Maryline LEZE indique que ce point est donc reporté au conseil municipal du mardi 9 juillet 2019, sous réserve de recevoir l'estimation des domaines à temps.

<b>ABSTENTION</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>CONTRE</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>POUR</b>	64	Dont pouvoir(s)	14

## 6. Décision de la Maire

N°	Date	OBJET	Montant
<b>DCM-2019-007</b>	17/05/2019	Signature du contrat pour le déplacement du monument aux morts avec l'atelier AVENA.	2 500 € H.T.
<b>DCM-2019-008</b>	17/05/2019	Mise en location du logement situé Rue Max Richard à Marigné (au-dessus de la Mairie) et fixation du loyer pour un montant de €.	350 €
<b>DCM-2019-009</b>	28/05/2019	Rédaction d'une convention de bail provisoire au profit de Madame ORTIZ concernant le multiservice de la commune déléguée de Contigné.	300 €
<b>DCM-2019-010</b>	13/06/2019	Signature d'un contrat pour la réalisation d'un audit informatique avec l'entreprise MCT.	6 300 € H.T.

## 7. Point à l'ordre du jour débattu en séance du conseil municipal

### 1. Modifications du périmètre territorial et du statut du SIEML

**Rapporteur(s) : A. Chesneau/ P. Moreau**

Le comité syndical du SIEML, en séance du 23 avril 2019, a statué sur une double réforme pour permettre l'élargissement de ses compétences et la modification de sa gouvernance pour tenir compte de plusieurs évolutions (création de communes nouvelles, fusion des intercommunalités etc.). En parallèle, le SIEML modifie son périmètre territorial en proposant l'intégration de la commune d'Ingrandes-le-Fresnes-sur-Loire et le retrait de la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal des Hauts-d'Anjou est invité à se prononcer sur les points suivants :

- ▲ L'intégration de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresnes-sur-Loire au sein du SIEML
- ▲ Le retrait de la commune nouvelle des Vallons-de-l'Erdre
- ▲ L'acceptation de la réforme statutaire du SIEML

<b>ABSTENTION</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>CONTRE</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>POUR</b>	64	Dont pouvoir(s)	14

### 2. Avenant à la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagée (CEP) du SIEML

**Rapporteur(s) : M-A Driancourt**

La commune des Hauts-d'Anjou (Acte 1) avait adhéré en 2017 par voie de convention au dispositif du Conseil en Énergies Partagées (CEP) proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire (SIEML) pour une durée de 3 ans.

Pour mémoire, ce service, soutenu par l'ADEME, est destiné aux collectivités qui n'ont pas la taille ou les ressources suffisantes pour se doter d'un service énergie en interne. Le conseiller mis au service des collectivités sur un même territoire a pour missions :

- D'analyser et suivre les consommations et les dépenses énergétiques
- D'analyser le fonctionnement thermique des bâtiments communaux
- D'accompagner techniquement et financièrement les projets de rénovation et/ou de construction pour optimiser les choix des collectivités
- D'animer des actions de sensibilisation et d'information sur les questions énergétiques

La commune de Châteauneuf-sur-Sarthe n'ayant pas adhéré précédemment au dispositif, il est proposé son intégration par voie d'avenant.

Le coût de ce service est de 0,50 €/ habitant/ an. Pour la commune des Hauts-d'Anjou et pour laquelle le Siéml perçoit la TCCFE, le montant de l'adhésion est estimé à 4 445 €/an. La population considérée étant la population totale recensée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la signature de la convention pour Les Hauts-d'Anjou « Acte1 », soit 5 644 hab. et au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la commune déléguée de Châteauneuf/Sarthe, soit 3 246 hab.

Sur proposition de la Maire, après avis favorable de la commission Qualité de Vie – Développement durable, le Conseil municipal est invité à :

- ▲ AUTORISER Mme la Maire à signer l'avenant à intervenir relatif à la convention de conseil en énergie partagée avec le SIÉML.

<b>ABSTENTION</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>CONTRE</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>POUR</b>	64	Dont pouvoir(s)	14

<b>3.</b>	<b>Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du Plan local d'Urbanisme de la commune déléguée de Contigné</b>
-----------	---

**Rapporteur(s) : M. Thépaut**

L'arrêt de projet de révision du PLU de Contigné a été finalisé par le cabinet d'urbanisme « URBA OUEST CONSEIL ». Il convient de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme. A la suite de cet arrêt, le projet de PLU sera soumis aux personnes publiques associées (PPA) et personnes publiques consultées (PPC), pour avis.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur :

- ▲ Le bilan de la concertation faisant état de toutes les modalités de la concertation réalisées depuis le début de la procédure, de la synthèse des remarques formulées et des éléments de réponses apportés ;
- ▲ Le dossier d'arrêt de projet du PLU tel qu'il sera présenté en séance.

<b>ABSTENTION</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>CONTRE</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>POUR</b>	64	Dont pouvoir(s)	14

<b>4.</b>	<b>Cession à titre gratuit – Parcelle Section B n°2291 – Commune déléguée de Champigné – Association « Les 1000 feux » : Complément à apporter dans le cadre de l'exécution de la délibération du 29 novembre 2018 prise par la Commune des Hauts-d'Anjou</b>
-----------	---

**POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**

**5.****Actualisation du règlement intérieur de la restauration scolaire et de la garderie communale (soir/matin) des communes déléguées du périmètre des Hauts-d'Anjou « Acte 1 »****Rapporteur(s) : N. Péan**

Le règlement intérieur 2018-2019 pour la restauration scolaire et la garderie communale (soir/matin) des communes déléguées du périmètre des Hauts-d'Anjou « Acte 1 », a été approuvé en séance du Conseil municipal le 4 mai 2018.

Or, il convient d'apporter quelques modifications à ce règlement intérieur pour la rentrée 2019-2020, qui a pour objectif de fixer les règles de fonctionnement de la restauration scolaire et de la garderie communale (soir/matin).

Après avis favorable de la commission Enfance – Jeunesse et Vie scolaire, ces évolutions portent sur les éléments suivants :

- Les goûters ne seront plus fournis par la commune des Hauts-d'Anjou lors de la garderie du soir ;
- La majoration du tarif de la garderie au-delà de 18h30, à hauteur du doublement du tarif initial ;
- Les modalités de mise en place des Projets d'Accueil Individualisé (PAI) ;
- Le décompte des repas en cas de maladie de l'enfant ;
- Les enfants qui mangent régulièrement à la cantine seront privilégiés dans la réservation pour les repas à thème ;
- Les parents doivent informer le service 48h à l'avance de l'absence de leurs enfants pour éviter tout gaspillage ;
- Un service minimum sera mis en place lors des grèves, si plus de 25 % des enseignants sont déclarés grévistes ;
- L'accueil au sein du restaurant scolaire des enfants âgés de moins de trois ans au cours de l'année 2020, s'effectuera au cas par cas, après avis de la Commission Enfance – Jeunesse et Affaires Scolaires.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal est invité à :

- ▲ Approuver le règlement intérieur de la restauration scolaire et de la garderie communale (soir/matin) des communes déléguées du périmètre des Hauts-d'Anjou « Acte 1 », tel que modifié ;
- ▲ Autoriser la Maire à signer ledit règlement intérieur et tous les documents liés à cette affaire ;
- ▲ DIRE que le présent règlement entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2019/2020 et sera adressé à chaque famille avec les éléments de renseignements.

<b>ABSTENTION</b>	1	Dont pouvoir(s)	0
<b>CONTRE</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>POUR</b>	63	Dont pouvoir(s)	14

<b>6.</b>	<b>Approbation des tarifs des séjours d'été proposés par l'accueil de loisirs de Châteauneuf/Sarthe « AEROFOLIZES »</b>
-----------	---

**Rapporteur(s) : C. Le Théry**

Le conseil des Hauts-d'Anjou doit valider les tarifs des séjours d'été 2019 proposés aux enfants qui fréquenteront l'accueil de loisirs de Châteauneuf/Sarthe « AEROFOLIZES » durant l'été 2019.

3 séjours sont organisés sur cette période :

- **Mini séjour à la Ferme** (BROC 49) pour les enfants de 4-6 ans du mercredi 10 au vendredi 12 juillet (Atelier « Papier bois et bout de ficelle », Animation autour des ânes, atelier « du fruit à la confiture », découverte de la ferme) ;
- **Séjour au Zoo de Doué la Fontaine** pour les enfants de 7-9 ans du lundi 15 au vendredi 19 juillet (Visite du parc, découverte des métiers du Zoo, préparation et nourrissage des primates, fabrication d'un enrichissement avec observation du comportement animal).
- **Séjour à la base de loisirs** de BRULON (72) pour les enfants de 10-13 ans du lundi 22 au vendredi 26 juillet (Break dance, kayak, VTT, pêche).

**Tarifs Mini-séjour 3 jours**

4-6 ans du mercredi 10 au vendredi 12 juillet 2019

	<b>CCVHA</b>	<b>Hors CCVHA (+20%)</b>
<b>QF inférieur à 400 €</b>	65 €	78 €
<b>QF de 401 € à 524 €</b>	75 €	90 €
<b>QF de 525 € à 780 €</b>	85 €	102 €
<b>QF de 781 € à 1 036 €</b>	95 €	114 €
<b>QF supérieur à 1 036 €</b>	105 €	126 €

**Tarifs Séjours 5 jours**

7-9 ans du lundi 15 au vendredi 19 juillet 2019

10-13 ans du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2019

	<b>CCVHA</b>	<b>Hors CCVHA (+20%)</b>
<b>QF inférieur à 400 €</b>	115 €	138 €
<b>QF de 401 € à 524 €</b>	125 €	150 €
<b>QF de 525 € à 780 €</b>	135 €	162 €
<b>QF de 781 € à 1 036 €</b>	145 €	174 €
<b>QF supérieur à 1 036 €</b>	155 €	186 €

Sur proposition de la Maire, après avis favorable de la commission Finances, le Conseil municipal est invité à :

- ▲ Approuver les tarifs des séjours d'été proposés par l'accueil de loisirs de Châteauneuf/Sarthe « AEROFOLIZES ».

<b>ABSTENTION</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>CONTRE</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>POUR</b>	64	Dont pouvoir(s)	14

<b>7.</b>	<b>Acquisition de deux immeubles sis 16 rue du Chamoine Pineau à Champigné (Les Hauts-d'Anjou) cadastrés section B n° 2338 « Théâtre Saint-Roland » et section B N° 1544 « Salle Saint-François » appartenant à l'Association AEP (Association d'Education Populaire)</b>
-----------	---

**Rapporteur(s) : M. Lézé / C. Beauvillain**

L'Association AEP est propriétaire de deux biens immobiliers, le « Théâtre Saint-Roland » et la « Salle Saint-François » pour lesquels ils assurent la gestion.

Par délibération de son Conseil d'Administration en date du 25 janvier 2019, l'AEP a sollicité à l'unanimité de ses membres, la commune des Hauts-d'Anjou pour que celle-ci se porte acquéreur de ces deux bâtiments, afin de poursuivre l'entretien et la gestion que l'Association n'est plus en mesure d'effectuer au regard des moyens humains et financiers, dont elle dispose.

Des pourparlers ont ainsi été engagés à la demande des membres du bureau de l'AEP, désireux de cesser leur activité liée à l'entretien et à l'animation de ce patrimoine culturel.

Pour la collectivité, l'acquisition de ces deux bâtis apparaît comme une opportunité, dont il convient de se saisir pour maintenir et développer l'attractivité socioculturelle du territoire.

Le « Théâtre Saint-Roland » se caractérise par sa fonction d'animation culturelle locale, au travers d'une programmation riche, appréciée des habitants et de ses utilisateurs.

La « Salle Saint-François » quant à elle, est un espace dans lequel une réflexion pourra être menée pour offrir des services utiles à la vie associative et favoriser la participation des habitants des Hauts-d'Anjou à la vie locale.

C'est pourquoi la commune des Hauts-d'Anjou souhaite préserver et développer ce patrimoine. Elle propose, pour cela, la reprise en gestion publique municipale de son entretien et de son activité.

Ainsi, eu égard aux objectifs poursuivis par la collectivité, l'Association consent dans ce cadre, la vente à titre gratuit de ces deux biens immobiliers à la commune des Hauts-d'Anjou, en contrepartie pour le « Théâtre Saint-Roland » du maintien l'activité culturelle et artistique dans l'esprit « petit théâtre », de la reprise des deux emprunts en cours et de la conservation de la programmation annuelle 2019 et des tarifs appliqués, et pour la « Salle Saint-François » en contrepartie de la conservation dans ce lieu à rénover, d'une activité à vocation associative ou socioculturelle.



Un acte notarié sera rédigé concrétisant cette transaction dans les termes précités et dans les conditions financières suivantes :

Emprunt	Montant total emprunté	Montant mensualité	Durée restante	Terme	Restes à payer au global
Crédit mutuel	20 000.00 €	213.07 €	25 mois	10/07/2021	5 326.75 €
Crédit mutuel	20 000.00 €	223.09 €	60 mois	10/06/2024	13 385.40 €
					18 712.15 €

Il a été convenu que les frais notariés et ceux liés aux diagnostics nécessaires à la cession des deux bâtiments, seront à la charge de la collectivité.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur :

- ▲ L'acquisition à titre gratuit des deux immeubles tels que décrits ci-dessus, en vue de poursuivre les objectifs de reprise et de contrepartie fixés par l'AEP ;
- ▲ Autoriser la Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents afférents à cette transaction ;
- ▲ Préciser que les frais notariés et ceux liés aux diagnostics nécessaires à la cession des deux bâtiments, seront à la charge de la collectivité.

<b>ABSTENTION</b>	1	Dont pouvoir(s)	0
<b>CONTRE</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>POUR</b>	63	Dont pouvoir(s)	14

<b>8.</b>	<b>Indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés pour certaines catégories d'emplois</b>
-----------	---

#### Rapporteur(s) : P. Moreau

Cette indemnité concerne les emplois dont les missions impliquent l'accomplissement d'un service le dimanche ou les jours fériés entre 6 heures et 21 heures, dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail.

Les agents qui travaillent un dimanche ou un jour férié, alors que ce temps de travail fait partie de leur planning, sont indemnisés sous la forme d'une majoration horaire.

Les emplois de la commune nouvelle des Hauts-d'Anjou, concernés par un travail le dimanche et jours fériés dans le cadre d'un cycle de travail, concernent les postes liés à des équipements saisonniers :

- Agent d'accueil et surveillant de baignade de la piscine de Châteauneuf-sur-Sarthe
- Surveillant de baignade à l'étang de Marigné.

Sont concernés les agents contractuels, titulaires ou stagiaires employés à temps complet, partiel ou non complet appartenant à la catégorie C.

Le taux de l'indemnité est fixé à 0,74 euros bruts par heure effective de travail (montant fixé par arrêté ministériel du 31 décembre 1992).

Sur proposition de la Maire, après avis favorable de la commission « Ressources Humaines », le Conseil municipal est invité à :

- ▲ Décider qu'à compter du 1er juillet 2019, les agents titulaires, contractuels et stagiaires concernés par l'occupation d'un emploi dont les missions impliquent l'accomplissement d'un service le dimanche ou les jours fériés dans les conditions précédemment exposées, percevront l'indemnité correspondante.

<b>ABSTENTION</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>CONTRE</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>POUR</b>	64	Dont pouvoir(s)	14

<b>9.</b>	<b>Affiliation de la commune des Hauts-d'Anjou à l'ANCV pour le paiement des prestations liées à l'accueil de loisirs de Châteauneuf/Sarthe</b>
-----------	---

#### **Rapporteur(s) : A. Foucher**

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) est un établissement public qui accomplit depuis 1982 une mission principale : rendre effectif le départ en vacances et l'accès aux loisirs pour le plus grand nombre.

Devant l'intérêt présenté par ce moyen de paiement en termes de facilités de paiement pour les usagers et de recouvrement des recettes pour la collectivité, la commune des Hauts-d'Anjou souhaite engager une procédure d'affiliation à l'ANCV afin de permettre l'acceptation des chèques vacances pour le paiement de ces prestations.

Sur proposition de la Maire, après avis favorable de la commission Finances, le Conseil municipal est invité à :

- ▲ Autoriser la Maire à signer la convention d'adhésion à intervenir avec l'organisme « Agence Nationale pour les Chèques-vacances » (ANCV) pour les besoins de l'ALSH de Châteauneuf/Sarthe.

<b>ABSTENTION</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>CONTRE</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>POUR</b>	64	Dont pouvoir(s)	14

<b>10.</b>	<b>Annulation de la délibération de Châteauneuf-sur-Sarthe permettant la participation à hauteur de 50% de la commune dans le cadre de l'intervention du FGDON chez un particulier.</b>
------------	---

**Rapporteur(s) : M-A Driancourt**

Le conseil municipal de Châteauneuf-sur-Sarthe avait délibéré, lors de la session du 20 mars 2018, pour mettre en place une aide à destination des administrés ayant recouru aux services du FGDON (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Cette aide prenait la forme d'un remboursement à hauteur de 50% du montant de l'intervention du FGDON, dans la limite de 100 € par intervention.

La collectivité, après avis favorable de la commission Finances, souhaite mettre fin à cette participation.

L'Association Sanitaire Apicole de Maine-et-Loire (ASAD 49) intervient déjà pour la destruction des frelons asiatiques moyennant 50 € à charge des habitants sur le territoire.

Sur proposition de la Maire, après avis favorable de la commission Finances, le Conseil municipal est invité à :

- ▲ Annuler le dispositif précédemment évoqué.

<b>ABSTENTION</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>CONTRE</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>POUR</b>	64	Dont pouvoir(s)	14

<b>11.</b>	<b>Garantie d'emprunt Caisse d'Epargne pour ALTER CITES</b>
------------	---

**Rapporteur(s) : A. Foucher**

ALTER CITES a transmis une garantie d'emprunt d'un montant de 500 000 € pour annuler et remplacer son premier envoi qui faisait mention d'une garantie d'emprunt à hauteur de 800 000 €. Pour garantir ce nouvel emprunt, il est nécessaire que la commune des Hauts-d'Anjou délibère en ce sens.

<b>ABSTENTION</b>	1	Dont pouvoir(s)	0
<b>CONTRE</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>POUR</b>	63	Dont pouvoir(s)	14

<b>12.</b>	<b>Décision modificative n°02</b>
------------	-----------------------------------

Rapporteur(s) : A. Foucher

CLHA DM 02					
Comptes	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>					
6558/011	LHA : FGDon modification de compte	2 750 €			
6238/011	LHA : FGDon modification de compte		2 750 €		
6811/042	LHA : Amortissements : certains biens 2018 n'ont pas basculé en Immobilisation		22 860 €		
7082/011	CHATEAUNEUF : Publicité Bulletin municipal				3 892 €
6419/013	LHA : Remboursement maladie				3 968 €
023	LHA : Virement entre sections diminution	30 000 €			
60632/011	LHA : Versement Commission QVDD		15 000 €		
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>		<b>32 750 €</b>	<b>40 610 €</b>	<b>0 €</b>	<b>7 860 €</b>
		<b>7 860 €</b>		<b>7 860 €</b>	
<b> INVESTISSEMENT</b>					
2031/122	CHAMPIGNE : Etude Déplacement monument aux morts : BP = montant HT (2500 €)		500 €		
2041413/113	CHAMPIGNE : Rue du Clos Extension de réseau		2 877 €		
2115/121	CHAMPIGNE : ThéâtreSt Roland Frais de notaire		500 €		
2041413/113	CHATEAUNEUF : Raccordement Electrique ENEDIS Maison bois du Lattay		5 431 €		
2111/119	CHATEAUNEUF : Modif Dépense Frais notaire Achat terrain ALD = Recettes vente parking	24 003 €			
024	CHATEAUNEUF : Cession vente parking				24 003 €
2113/119	CHATEAUNEUF : Frais notaire Vente parking		3 271 €		
2115/121	CHATEAUNEUF : Vente presbytère et garage Diagnostic amiante ++		720 €		
2188/116	CHATEAUNEUF : modif n° Opération d'investissement mis au 116 au lieu du 115	5 200 €			
2188/115	CHATEAUNEUF : modif n° Opération d'investissement mis au 116 au lieu du 115		5 200 €		
2115/121	MARIGNE : Vente Maison (25 rue Max Richard) : Diagnostic amiante++		350 €		
2115/121	MARIGNE : Vente Crédit Mutuel (13 rue Max Richard) : Diagnostic amiante++		250 €		
2115/121	CONTIGNE : Vente Maison Les Maugenderies : diagnostic amiante ++		350 €		
165	CONTIGNE : Caution multiservices Mme Ortiz : Recette				250 €
165	CONTIGNE : Caution multiservices Mme Ortiz : Prévision dépense en cas de départ		250 €		
28	LHA : Amortissements				22 860 €
2182/115	CHATEAUNEUF : Véhicule navette moins cher (prévu 35 000 €) diminution de 15 000 €	15 000 €			
021	LHA : virement entre section F et I			30 000 €	
10222	LHA : Equilibre PREVISIONNEL par diminution du FCTVA			41 617 €	
<b>Total INVESTISSEMENT</b>		<b>44 203 €</b>	<b>19 699 €</b>	<b>71 617 €</b>	<b>47 113 €</b>
		<b>-24 504 €</b>		<b>-24 504 €</b>	
Total Général		<b>-16 644 €</b>		<b>-16 644 €</b>	

<b>ABSTENTION</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>CONTRE</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>POUR</b>	64	Dont pouvoir(s)	14

<b>13.</b>	<b>Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal</b>
------------	--

**Rapporteur(s) : M. Lézé**

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté au plus tard dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

La loi impose néanmoins au conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Cf. Projet annexé.

<b>ABSTENTION</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>CONTRE</b>	0	Dont pouvoir(s)	0
<b>POUR</b>	64	Dont pouvoir(s)	14

<b>Points divers</b>
----------------------

▲ **Camping Car Park**

L'inauguration aura lieu le mardi 2 juillet 2019 à 17h. Michel POMMOT indique qu'entre le projet initié par la commission de Châteauneuf-sur-Sarthe et la réalisation de ce dernier, il y a eu moins de 4 mois. La halte comprend 30 places. Michel POMMOT présente les photos des installations et remercie les agents des espaces verts. Maryline LEZE indique qu'il ne fallait surtout pas fermer ce camping et qu'il était nécessaire de préserver un lieu de halte surtout qu'il y a un projet de création d'une voie verte entre Angers et Sablé.

▲ **Première pierre de l'école de musique de Châteauneuf-sur-Sarthe**

La première pierre a été posée le mercredi 19 juin 2019. Le bâtiment aura une superficie de 376 m<sup>2</sup> pour un coût de 921 000 € avec une participation de la Région à hauteur de 600 000 €.

▲ **Palio des communes des Vallées du Haut-Anjou – 14<sup>ème</sup> édition**

La commune des Hauts-d'Anjou est arrivée 3<sup>ème</sup> au classement du Palio, qui a eu lieu le 30 mai 2019, avec le cheval Diva des Prés.

▲ Agenda

	Date	Heure	Titre	Lieu
Juin	21/06/2019	19h30	Défi Bad – AGC Badminton	Champigné
	21/06/2019		Fête de la musique	Châteauneuf-sur-Sarthe
	22/06/2019	18h00	Fête de la musique	Sœurdres
	22/06/2019	15h30	Challenge Paul Jeanneteau – Société « L'Union »	Marigné
	23/06/2019	13h00	Tournoi de sixte – ES Marigne	Marigné
	28/06/2019	20h30	« Chouans du Haut-Anjou, en avant ! » Association des Amis de l'Histoire et du Patrimoine de Marigné	Marigné
	29/06/2019	12h00	Inauguration des nouveaux locaux (accueil et bibliothèque)	Querré
Juillet	06/07/2019		Inauguration – Multiservices « Le Newton »	Contigné
	07/07/2019	10h00	Saveur Jazz en balade	Contigné
	09/07/2019	20h00	Conseil municipal	Champigné
	10/07/2019		Café éphémère	Châteauneuf-sur-Sarthe
	11/07/2019	21h00	Théâtre – Cie « Le temps est incertain... »	Champigné
	13/07/2019		Feu d'artifice	Châteauneuf-sur-Sarthe
	20/07/2019	20h00	Ciné plein air « Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu ? »	Contigné
	26/07/2019	15h30	Challenge des retraités – Société « L'Union »	Marigné
Août	03/08/2019	21h00	Théâtre – Cie « Le temps est incertain... »	Châteauneuf-sur-Sarthe
	08/08/2019		Challenge du Maire – Société « L'Union »	Marigné
Sep.	07/09/2019	10h00 18h00	2 <sup>ème</sup> forum des associations – « A l'asso des Hauts-d'Anjou »	Châteauneuf-sur-Sarthe

**Fin de séance à 22h24**